

Règlement de la course « la T'Rance Minihic 2015 »

- **Lieu du départ/arrivée :**
 - terrain de foot du Minihic sur Rance le 19 avril 2015
- **Heure départ :**
 - 10h30. Attention, le fort coefficient de marée de ce jour peut entraîner un retard d'une dizaine de minutes : l'organisation sera ainsi en contact permanent avec l'usine EDF du barrage et pourra retarder le départ de 15 mn maximum si le niveau de l'eau n'est pas suffisamment descendu sur les berges à 10h30. La météo (dépression creusée accompagnée de vents d'est) peut aussi accentuer la montée des eaux et retarder l'heure du départ de 15mn. Dans tous les cas, l'organisateur ne peut-être tenu responsable d'un départ retardé.
- **Parcours :**
 - plages, chemins côtiers, grèves, sentiers en sous-bois
 - fléchage, rubalises sur points dangereux, panneaux tous les km
 - baliseurs sur tout le circuit
- **Traversée des espaces Natura 2000 :**
 - 1/3 du parcours est situé en zone protégée Natura 2000. Des mesures spécifiques sont prises pour leur préservation.
 - Les coureurs doivent absolument rester sur le sentier et ne pas s'en écarter afin de protéger des espèces végétales rares poussant sur les bas-côtés.
 - Les coureurs ne doivent rien jeter (gel, emballages plastiques) sur les sentiers sous peine d'être disqualifié, à l'arrivée, par les organisateurs.
- **catégories autorisées**
 - cadets garçons et filles (autorisation parentale obligatoire)
 - Juniors, Espoirs, Seniors, Vétéran 1, Vétéran 2, Vétéran 3, Vétéran 4 hommes et femmes
- **Inscriptions exclusivement :**
 - Par Internet sur le blog suivant : <http://runinrance.eklablog.com>
 - Par Internet : www.jecoursenbretagne.fr
 - Par courrier à l'adresse suivante : *Vincent LABAT 3 rue de devant-lauriers 35870 Le Minihic sur Rance*
 - Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.
 - Tous les coureurs inscrits acceptent de figurer dans les résultats.
- **Tarifs :**
 - 9 euros pour une inscription anticipée.
 - 12 euros pour une inscription le jour même.
- **Limitation du nombre d'inscrits :**
 - Le nombre d'inscrits ne pourra excéder les 500. Ce chiffre atteint, les inscriptions seront fermées.
- **Retrait des dossards :**
 - A partir de 08h30 le jour de la course
 - Licenciés FFA (compétition, running), PASS running FFA, licenciés Triathlon : présentation de la licence valide au jour de la course.
 - Pour tous les autres compétiteurs : fourniture d'un certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course (19 avril 2015)

- Ressortissants étrangers hors U.E : fourniture photocopie carte de séjour ou carte de résident en cours de validité.
- **Ravitaillements :**
 - 2 ravitaillements : approximativement aux 5^{èmes} et 10^{ème} Km.
 - La T'Rance Minihic traverse de nombreuses zones classées Natura 2000. Il est donc strictement interdit de jeter emballages ou déchets hors zone de ravitaillement sous peine d'exclusion de la course.
- **Accompagnateurs :** non autorisés
- **Secours :**
 - La sécurité sur la course est assurée par la Croix Rouge de St Malo
 - 9 secouristes formeront les équipes d'intervention et de secours avec une ambulance.
 - Le P.C des secours sera situé dans la salle du camping du Minihic sur Rance.
 - Un médecin sera en moto, sur le parcours, prêt à intervenir.
- **Classement :**
 - Par catégories : cadets – juniors – espoirs – seniors – V1 – V2 – V3 – V4
- **Récompenses :**
 - Lots par catégories ci-dessous :
 - Cadets (- de 18 ans)
 - Juniors + Espoirs
 - Seniors
 - V1
 - V2
 - V3 et +
 - Pas de cumul possible catégories et scratch
- **Assurance :**
 - Conformément à la réglementation, l'association *Run In Rance* a souscrit une assurance RC pour ses bénévoles et les non licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance « individuel accident ».
- **Annulation course :**
 - En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants et les bénévoles, l'association *Run In Rance* se réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement.
- **Droit à l'image :**
 - Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'association *Run In Rance*, sponsors ou médias, pour l'utilisation sur tous supports, y compris Internet, de leurs images à fin promotionnelle.
 - Les coureurs peuvent demander, par écrit lors de l'inscription, la non publication de leurs noms dans les résultats.
- **Toute inscription implique l'acceptation de ce dit règlement.**